

**ARRETE 2023-333 portant proclamation des résultats de l'élection  
au sein du Conseil des sports**

**La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L714-1 et D714-41 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les statuts du Service des activités physiques, sportives, artistiques et de pleine nature de l'Université Lumière Lyon 2 ; approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 5 juillet 2019 ;
- Vu** l'arrêté électoral 2023-271 portant renouvellement des collèges des personnels et des usagers du Conseil des sports ;
- Vu** l'arrêté 2023-307 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de dépouillement du scrutin du 9 novembre 2023,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : la Présidente de l'Université proclame les résultats ci-dessous :

**Collège des enseignants d'éducation physique et sportive**

Nombre de sièges à pourvoir : 8  
Nombre d'électeurs inscrits : 13  
Nombre de votants : 12  
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0  
Nombre de suffrages valablement exprimés : 12

**Sont déclarés élus :**

BELLATON Aurélien : 12 voix  
GRAGUEB-CHATTI Amin : 12 voix  
JOUSSELIN Christophe : 12 voix  
LEROUX Catherine : 12 voix  
MARTEL Steven : 12 voix  
MEYSSIREL Norbert : 12 voix  
PERRIER David : 12 voix  
VALIN Sébastien : 11 voix

**Collège des étudiants**

Nombre de sièges à pourvoir : 9  
Nombre d'électeurs inscrits : 3793  
Nombre de votants : 47  
Nombre de bulletins blancs et nuls : 8  
Nombre de suffrages valablement exprimés : 39

**Sont déclarés élus les étudiants ayant obtenu le plus grand nombre de voix :**

DÉGLON Julie : 34 voix  
OLIVARY Salma : 34 voix  
D'ANGELO Marco : 33 voix  
NACHAMPASSAK Chao : 33 voix  
MONTEIRO DA SILVA David-José : 32 voix  
ANSON Elodie : 31 voix  
PERRAUD Jade : 31 voix  
DI PIAZZA Lorenzo : 27 voix

**Article 2 : Organisation d'un second tour de scrutin**

Une égalité de voix ayant été constatée entre les candidatures de MM. Robin PEZEIRE et Charles ROUSSEL (24 voix chacun) il convient, pour pourvoir le 9<sup>ème</sup> siège usagers, d'organiser un second tour de scrutin conformément à l'article 5 de l'arrêté 2023-271 susvisé.

Ce second tour de scrutin est un scrutin uninominal majoritaire à un tour. Sera déclaré élu le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de voix parmi Robin PEZEIRE et Charles ROUSSEL.

Il sera organisé le **jeudi 14 décembre de 9h00 à 16h30 sur le campus PDA**. Le bureau de vote sera implanté :

**SUAPS**  
**Salle des Professeurs - Halle des sports du campus PDA**  
**5, avenue Pierre Mendès-France - 69500 Bron**

Le Directeur du SUAPS désignera le Président et les 2 assesseurs du bureau de vote et aura la charge de l'organisation du bureau et son fonctionnement, ainsi que la régularité des opérations de dépouillement.

En cas de nouvelle égalité entre les deux candidats, un tirage au sort sera effectué à l'issue du dépouillement par le Directeur du SUAPS en présence des membres du bureau de vote et de tout électeur souhaitant y assister.

**Article 3 : Publicité**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux du SUAPS ainsi que par une mise en ligne sur le site internet du SUAPS et de l'Université.

Fait à Lyon, le 24 novembre 2023

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER